



### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2019274-0002 du 1<sup>er</sup> octobre 2019, il sera procédé sur le territoire de la commune à une enquête parcellaire portant sur le projet de déviation de Trouillas entre les RD612 et RD37.

M. Bernard KIBKALO est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête qui s'ouvrira à la mairie durant **19 jours consécutifs du 4 au 22 novembre 2019 inclus.**

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux heures et jours d'ouverture de la mairie.

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations portant sur les limites des biens à exproprier sur le registre d'enquête parcellaire, qui sera coté et paraphé par le Maire ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête

A l'attention de M. Bernard KIBKALO, commissaire enquêteur  
Mairie de Trouillas – Avenue des Albères  
66300 TROUILLAS

qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra les observations éventuelles de tous les propriétaires concernés en mairie :

- le lundi 4 novembre de 10h à 12h,
- le vendredi 22 novembre de 15h à 17h.

Il donnera ensuite son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

### **PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par délibération du 8 octobre 2019, le conseil municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme et a défini les objectifs poursuivis, ainsi que les modalités de la concertation. Cette délibération est affichée en Mairie à l'endroit habituel de l'affichage municipal et est consultable sur le site internet de la commune.

Un dossier de concertation est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations éventuelles pourront être recueillies sur un registre ouvert à cet effet.

### **RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS**

Le ramassage des encombrants aura lieu le **mardi 22 octobre**. S'inscrire en Mairie, **au plus tard, le vendredi 18 octobre avant 12h.**

Rappel : Seul les objets volumineux (sommier, gros électro-ménager, bureau ...), et au préalable déclarés à la mairie, seront ramassés par les agents de la Communauté de Communes et ne doivent être **sortis que la veille de la collecte.**

Le petit matériel doit être amené à la déchèterie.

## **ASSOCIATION FA SI LA LIRE**

**Vendredi 11 octobre** à 20h30 à la salle des fêtes, l'association Fa si la lire vous invite à une séance de cinéma avec à l'affiche « Le Dindon ».

Tarif unique 3€



*Monsieur de Pontagnac a eu un coup de foudre pour une jolie jeune femme. Ce qu'il n'avait pas prévu c'est que celle-ci n'est autre que Victoire, la femme d'un de ses amis, Vatelin. Et si le notaire le prend plutôt bien, Victoire, elle n'est pas si simple à manipuler. Surtout, la mésaventure a lancé dans leur société un sujet et un petit jeu étonnant autour de la fidélité des uns et des autres. Alors quand entrent dans l'arène Rediop, soupirant de Victoire, et Suzy, ancienne flamme de Vatelin, le jeu se corse encore.*

### **MARCHE FERMIER : 10<sup>ème</sup> édition**

**Dimanche 20 octobre**, le marché fermier ouvrira ses portes à 9h à la salle Marcel Malafosse.

Des producteurs, des artisans locaux et des éleveurs amateurs d'animaux de basse-cour ou d'oiseaux vous accueilleront jusqu'à 17h pour vous faire partager leur passion.

Animations : modelage, maquillage, jeux en bois, promenades à dos d'âne.

Buvette – Apéritif du terroir à 11h 30 – Restauration sur place.

Entrée gratuite.



### **HALLOWEEN**

Les enfants, accompagnés de leurs parents, sont invités à une soirée halloween organisée par la Municipalité **le jeudi 31 octobre** à 18h à la salle des fêtes.

Spectacle de magie « Halloween et Dracula », sculptures de ballons et tatouages éphémères.

Chocolat chaud, pop-corn et bonbons seront offerts.

Déguisement vivement conseillé.

Entrée gratuite.

### **ASSOCIATION SCRAP TROUILLAS**

L'association organise pour la 3ème année consécutive un marché de Noël le 24 novembre à la salle Marcel Malafosse. Si vous êtes créateurs, artisans, artistes, producteurs locaux, n'hésitez pas à contacter les organisateurs afin de vous inscrire comme exposant.

Le prix est de 15€ pour une table de 1m80 et de 25€ pour une table de 3m.

Date limite d'inscriptions le 10 novembre - Places limitées.

Merci de contacter Céline ou Laurence pour retirer le dossier d'inscription.

**Contact** : Céline : 06 34 90 15 84 / [cel1706@yahoo.fr](mailto:cel1706@yahoo.fr)

Laurence : 06 11 17 29 47 / [lolodufour66@gmail.com](mailto:lolodufour66@gmail.com)

## **CONGES COMMERCES**

- Bruno et Magali informent leur aimable clientèle que la pizzeria « Le Canterrane » sera fermée du **jeudi 17 octobre au lundi 4 novembre inclus**.
- Le boulanger-pâtissier informe son aimable clientèle que la boulangerie sera fermée du **lundi 21 octobre au mercredi 30 octobre**.

## **FERMETURES**

**Agence Postale** : **jeudi 17 octobre** fermeture exceptionnelle et **vendredi 1<sup>er</sup> novembre**

**Mairie** : **vendredi 1<sup>er</sup> et lundi 11 novembre**

**Déchèteries de Thuir et de Trouillas** : **vendredi 1<sup>er</sup> et lundi 11 novembre**.

## **COLLECTE DES DECHETS**

La collecte des déchets ménagers, bacs verts, est maintenue le **lundi 11 novembre**

## **PLACE DU MARCHE**

Par arrêté municipal du 8 décembre 2005, le stationnement des véhicules sur cette place est **strictement interdit le mardi de 7h à 12h, jour de marché**

Depuis quelque temps déjà nous constatons l'incivilité de quelques administrés, qui malgré les panneaux d'interdiction et plusieurs rappels dans le flash mensuel, continuent, invariablement, à se garer sur la place le mardi matin.

Toute infraction à cette réglementation compromet le maintien du marché sur la commune, les ambulants ne désirant plus venir s'ils ne peuvent s'installer dans de bonnes conditions, sans être gênés par des véhicules en stationnement.

Les autres jours le stationnement est autorisé dans les emplacements prévus à cet effet et interdit au milieu de la place.

Des plaintes ont été déposées à la gendarmerie pour verbaliser les infractions.

## **BULLETIN ANNUEL**

**Vous êtes présidents d'associations, de clubs, artisans, commerçants** et vous souhaitez faire paraître un article (nouvelle inscription, cessation d'activité, changement de coordonnées, etc...) dans le prochain bulletin annuel qui sera édité en janvier 2020, faites nous parvenir dès à présent vos textes et vos photos séparées en les déposant au secrétariat de la mairie ou en les envoyant par mail à [mairie.trouillas@orange.fr](mailto:mairie.trouillas@orange.fr) et/ou [mairie.faliu@orange.fr](mailto:mairie.faliu@orange.fr)

Vous êtes également invités à nous signaler les modifications pouvant être intervenues depuis le début de l'année 2019.

## **SOUVENIR FRANÇAIS – Communiqué**

Le Souvenir Français est partout mobilisé afin qu'aucune tombe de Mort pour la France ne disparaisse de nos cimetières communaux.

Pour relever ce défi, le Souvenir Français a besoin de vous. Aidez-le !

Un don, lors de la collecte qui a lieu cette année du **31 octobre au 3 novembre 2019 devant le cimetière**, c'est un pas de plus pour sauvegarder notre mémoire - la mémoire de notre Nation – la France.

## **RECENSEMENT MILITAIRE/JOURNEE PREPARATION A LA DEFENSE** **BIENTOT 16 ANS, PENSEZ AU RECENSEMENT – C'EST OBLIGATOIRE.**

Tout jeune (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Pour effectuer cette démarche il devra de se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

Une « **ATTESTATION DE RECENSEMENT** » lui sera remise.

Cette attestation est exigée pour se présenter à tout examen soumis au contrôle de l'autorité publique en attendant l'obtention du certificat de participation à la JDC.

Une fois recensé, le jeune pourra s'inscrire, au permis de conduire ou conduite accompagnée, au baccalauréat, présenter un CAP ...

**Important** : En cas de déménagement, il est indispensable de communiquer sa nouvelle adresse afin de recevoir sa convocation.

Renseignements : [support.partenaires@service-public.fr](mailto:support.partenaires@service-public.fr)

## **B.A.F.A. – Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur**

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux organise des formations B.A.F.A. base et approfondissement en externat ouvertes à tous dès l'âge de 17 ans.

Le B.A.F.A. permet d'encadrer des enfants et des adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs.

[www.fdf66.com](http://www.fdf66.com)

Renseignements et inscriptions :

Tél. : 04.68.35.00.65 – [foyers.ruraux66@gmail.com](mailto:foyers.ruraux66@gmail.com) / [www.Jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.Jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)

## **RIVIERES**

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart (S.M.B.V.R.) est en charge de l'entretien de nos rivières et le Réart a fait l'objet d'interventions ces dernières semaines.

Concernant la Canterrane, le S.M.B.V.R. a été informé du développement des végétaux dans son lit, et plus particulièrement aux abords du village.

## **SECHERESSE**

Par arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2019263-001 du 20 septembre 2019, les mesures de restriction des usages de l'eau à des fins domestiques sont prolongées jusqu'au **31 octobre**.

Rappel : L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des stades et espaces sportifs de toute nature, le lavage des véhicules, hors des stations professionnelles, le remplissage des piscines, hors mise à niveau, le lavage à l'eau des voiries, le nettoyage à l'eau des terrasses et des façades, hors travaux, le fonctionnement des fontaines publiques en circuit ouvert, sont interdits de 8h à 20h. Les jardins potagers ne sont pas concernés.